

# PROGRAMME « LA QUINZAINE DU FOOT » 2025/2026



## ARTICLE 1 : L'objet de l'opération

Dans le cadre du développement du football en milieu , la Fédération Française de Football (F.F.F), le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse (M.E.N.J), l'Union Nationale du Sport Scolaire (U.N.S.S) et l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre (U.G.S.E.L) renforcent leur partenariat pour favoriser le développement d'actions sportives et culturelles au sein de l'ensemble des lycées.

Le dispositif « LA QUINZAINE DU FOOT » a pour objectifs :

- ✓ D'initier et faire pratiquer le football (ou futsal et autres nouvelles pratiques footballistiques) aux lycéens (filles et garçons)
  - Par les pratiquants (licenciés F.F.F et/ou U.N.S.S et/ou U.G.S.E.L) aux non-pratiquants
- ✓ De développer les notions d'organisation et d'autonomie des élèves
  - En participant à des actions du parcours citoyen
- ✓ De mettre en avant les valeurs fédérales et fédérales
  - Notamment le P.R.E.T.S (Partage – Respect – Engagement – Tolérance – Solidarité)
  - Valeurs fédérales = Excellence – Amitié – Respect
- ✓ D'entrer et participer activement à l'animation des les valeurs fédérales sur son territoire
  - Par la mise en place d'Rencontres fédérales et d'évènements mettant en lumière les valeurs fédérales

## ARTICLE 2 : Les destinataires du dispositif

L'opération « LA QUINZAINE DU FOOT » lancée par le M.E.N.J, la F.F.F, l'U.N.S.S et l'U.G.S.E.L vise à récompenser un double projet de classe, d'association sportive (A.S) ou d'un dispositif précisé ci-dessous :

Sont éligibles à cet appel à projets :

DE MANIERE DIRECTE =	DE MANIERE INDIRECTE = (Soutien aux classes/écoles)
⇒ Les classes de la 2 <sup>nde</sup> à la terminale (lycée)	Les clubs de football (affiliés à la F.F.F)
⇒ Les Associations Sportives Scolaires (A.S)	
⇒ Les sections scolaires football (SSS, SES, CHAS)	

Les enseignants inscrits à ce dispositif pourront éventuellement bénéficier d'un accompagnement spécifique se traduisant par :

- Des animations pédagogiques (en lien avec leur académie – IA IPR EPS, DR UNSS...)
- Des dotations en matériel (sous forme de prêts via les comités de football ou clubs de football)
- D'outils pédagogiques et réflexifs (via le site internet ).

En contactant prioritairement le conseiller technique départemental F.F.F. référencé de son comité départemental (district de football), et/ou le directeur départemental UNSS. Le délégué U.G.S.E.L pourra être aussi sollicité.

La liste des référents, « annuaire secondaire – football en milieu scolaire » se trouvera sur le site internet .

### ARTICLE 3 : Les modalités d'inscription

L'inscription doit impérativement être effectuée sur le site internet dédié à l'opération : [Football Scolaire](#) , avant la clôture de celle-ci (date cf article 5)

L'enseignant ou responsable du projet inscrit sa ou ses classe(s) à ce projet et doit créer un compte (gratuit) sur le site dédié à l'opération. A l'issue de l'inscription, un mail de confirmation sera envoyé.

Un lien vers ce site internet sera notamment disponible sur les sites partenaires :

- ✓ du MEN
- ✓ de l'UNSS
- ✓ de la FFF
- ✓ de l'UGSEL
- ✓ de l'USEP

Recommandations : informer l'ensemble des référents locaux « Education Nationale » :

- Le principal ou proviseur de l'établissement
- L'Inspecteur d'Académie – Inspection Pédagogique Régional EPS (IA IPR EPS)

Par ailleurs, il faudra être capable de justifier de l'autorisation du droit à l'image pour les élèves. ( )

### ARTICLE 4 : La description du projet

Le projet se décline en 2 axes :

#### 1. AXE SPORTIF

##### « LES OLYMPIADES DU FOOTBALL »

Réalisation d'une action footballistique avec une connotation « valeurs fédérales » mettant en avant les différentes formes pratiques possibles (foot à 3, à 5, à 8...) à l'attention des lycéens (garçons et filles) non licenciés par les lycéens licenciés (UNSS et/ou FFF).

Les ateliers de découverte auront notamment pour objectif de faire découvrir les aspects techniques de l'activité et de mettre en avant les nouvelles pratiques footballistiques initiées par la F.F.F ( ). La création d'ateliers sera encouragée notamment pour donner une tonalité olympique

Ce projet sportif devra permettre et inciter le développement des « pratiques » football :

- ⇒ Au sein des Associations Sportives scolaires (A.S)
- ⇒ Au sein de cycles EPS futsal/football animés par les enseignants

#### 2. AXE ORGANISATIONNEL / CARITATIF

- a. Réalisation d'un montage (au choix) audio/vidéo/photo relatant l'engagement des élèves d'une classe, d'une A.S ou d'une section sportive scolaire d'un établissement (collège et / ou lycée) à l'organisation, l'animation, l'arbitrage d'un rassemblement « FOOT A L'ECOLE » à l'attention des écoles primaires de

proximité en connotant cette action sous un format citoyen (parcours de la flamme olympique, ateliers footballistiques, relais, podium olympique...)

Cette action a pour but :

- ✓ Mettre en place des activités sportives et ou réflexives permettant de sensibiliser les plus jeunes aux valeurs fédérales,
- ✓ D'officialiser de manière concrète la passerelle primaire – secondaire,
- ✓ Créer un lien fort entre les participants (enseignants, élèves, partenaires, clubs...) des différents établissements de proximité,
- ✓ Mettre en avant les différents rôles sociaux (arbitre, organisateur/trice, coach, supporter/trice...).

Cette production devra aussi mettre en lumière l'activité des élèves du lycée lors du volet sportif.

OU

- b. Réalisation d'un montage (au choix) audio/vidéo/photo relatant la création d'une passerelle entre les élèves d'une classe, d'une A.S ou d'une section sportive scolaire d'un établissement (collège et / ou lycée) et une association locale (ex : association de protection de l'environnement, association caritative...). En s'appuyant sur l'évènement des les valeurs fédérales de la FFF, Il s'agira de créer un tournoi avec les référents de l'association, montrant ainsi le lien créé par le football entre cette association et les élèves de l'établissement (accompagnés de leur(s) enseignant(s) référent(s)).

Cette action a pour but :

- ✓ D'inclure tous les publics dans la pratique du football
- ✓ De développer les notions d'organisation et d'autonomie des élèves
- ✓ De sensibiliser à l'évènement des les valeurs fédérales de la FFF
- ✓ Participer aux actions du parcours citoyen

Cette production devra aussi mettre en lumière l'activité des élèves du lycée lors du volet sportif.

OU

- c. Réalisation d'un montage vidéo sous format « Ma Story » relatant l'activité et le dynamisme du football et/ou futsal pratiqué au sein de l'établissement scolaire ou de l'association sportive scolaire (féminine et/ou masculine), autour de l'évènement des les valeurs fédérales.  
Cette « Story » peut retracer le quotidien des élèves de l'établissement et de l'association sportive scolaire mais peut également servir de support de communication pour l'établissement ou l'association sportive scolaire.

Cette action a pour but :

- ✓ D'inclure tous les publics dans la pratique du football
- ✓ De développer les notions d'organisation et d'autonomie des élèves
- ✓ Participer aux actions du parcours citoyen
- ✓ Favoriser le vivre ensemble autour de l'activité football/futsal dans l'établissement
- ✓ De sensibiliser à l'évènement des les valeurs fédérales

Cette production devra aussi mettre en lumière l'activité des élèves du lycée lors du volet sportif.

Type de fichier	Format	Durée maximum
Audio	Mp3 – wma - wav	<b>3 min</b>
Vidéo	.avi, .wmv, .mov., DivX, .mkv, MPEG4, AVC, .flv	<b>3 min</b>
Photo	Jpg, png, pdf, powerpoint,	Non applicable <b>10 photos max</b>

N.B = lors de l'envoi de la production, un certain nombre d'informations seront à préciser dans la vidéo :

- ✓ Le nom de l'établissement
- ✓ La ville et son code postal
- ✓ La classe (ou les classes si AS ou SSS ou CHAS...)
- ✓ Le nom de l'enseignant.

Celle-ci sera envoyée via le logiciel Wetransfer aux référents départementaux : FFF – EN – UNSS – UGSEL. La liste des contacts « Annuaire secondaire – Football en milieu scolaire » sera disponible sur le site internet de l'opération : .

Toute vidéo supérieure à 3 min même de quelques secondes, générique compris, ne sera pas classée.

## ARTICLE 5 : Le calendrier de l'opération 2022 / 2023

- Ouverture des inscriptions = 1er juillet 2025
- Clôture des inscriptions = 19 avril 2026
- Renvoi des productions au jury départemental = 19 avril 2026 (avant minuit)
- Jury départemental = entre le 19 et 30 avril 2026

- Jury académique = entre le 19 et 30 avril 2026
- Jury national = 5 mai 2026
- Rassemblement lauréats nationaux = entre le 1er et 15 juin 2026
- Remise des récompenses = entre le 1er juin et le 10 juillet 2026

## ARTICLE 6 : La validation des productions au niveau du jury départemental

Les productions seront soumises à une validation effectuée par des représentants de l'éducation nationale, de la F.F.F, et des fédérations sportives scolaires (U.N.S.S, U.G.S.E.L) lors du jury départemental (ou district en fonction des spécificités fédérales).

Sans être obligatoire, le jury départemental pourra être composé à minima de :

- Membres de la commission départementale football en milieu scolaire
- 2 élèves dont 1 fille et 1 garçon
- 1 représentant de l'Education Nationale (le DASEN ou son représentant...)
- 2 représentants du district de football (élus, C.T.D D.A.P, C.T.D P.P.F...)
- 1 représentant de l'U.N.S.S (le directeur départemental ou son représentant)
- 1 représentant de l'U.G.S.E.L (le directeur départemental ou son représentant)

D'autres partenaires locaux pourront être membres du jury départemental.

A l'issue du jury, les productions lauréates départementales/district (au nombre de 2 maximum), accompagnées de la grille d'évaluation, seront à renvoyer via le logiciel WETRANSFER aux référents académiques (F.F.F – E.N – U.N.S.S – U.G.S.E.L), dont les conseillers techniques régionaux FFF.

Le jury départemental, via la commission mixte départementale du football en milieu scolaire, organisera une valorisation des productions (rassemblements, animation, communication sites internet...) et un courrier officiel informera sur les résultats départementaux.

## ARTICLE 7 : La validation des productions au niveau du jury académique

Les productions seront soumises à une validation effectuée par des représentants de l'éducation nationale, de la F.F.F, et des fédérations sportives scolaires (U.N.S.S, U.G.S.E.L) lors du jury académique.

Sans être obligatoire, le jury académique pourra être composé à minima de

- Membres de la commission régionale/académique football en milieu scolaire

- 2 élèves dont 1 fille et 1 garçon
- 1 représentant de l'Education Nationale (I.A I.P.R E.P.S ou son représentant)
- 2 représentants de la ligue de football (élus, C.T.R D.A.P, C.T.R P.P.F...)
- 1 représentant de l'U.N.S.S (le directeur régional ou son représentant)
- 1 représentant de l'U.G.S.E.L (le directeur territorial ou son représentant)

D'autres partenaires locaux peuvent être membres du jury académique.

A l'issue du jury, les productions lauréates académiques (au nombre de 2 maximum), accompagnées de la grille d'évaluation, seront à renvoyer via le logiciel WETRANSFER à la FFF avant le 3 mai 2026 (à 16H dernier délai) à l'adresse suivante : [footalecole@fff.fr](mailto:footalecole@fff.fr).

Le jury académique, via la commission mixte régionale du football en milieu scolaire, organisera une valorisation académique des productions (rassemblements, animations, communication sites internet...) et un courrier officiel informera sur les résultats académiques.

#### ARTICLE 8 : Récompenses

Plusieurs récompenses seront offertes à l'issue de cette année 2025/2026 :

- Chaque établissement ayant participé au double volet (sportif et organisationnel/culturel) recevra une dotation, évolutive selon son classement.

#### ARTICLE 9 : Confidentialité et liberté des informations

Conformément à loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants à l'opération disposent d'un droit d'accès, de vérification, de rectification ou même de radiation des informations les concernant, qu'ils peuvent exercer sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

#### ARTICLE 10 : Acceptation du règlement

La participation au concours « LA QUINZAINE DU FOOT » implique l'acceptation totale et sans réserve des présentes modalités de participation.